

Sujet "Brûlons la constitution"

Par **Ritchie**, le **19/10/2011** à **17:35**

Bonjour. Je me permets de vous écrire car j'ai une dissertation à rendre dont le sujet se résume à une simple citation, à savoir "brûlons la constitution." je vous avoue que même la compréhension du sujet m'échappe. Qu'attend-on précisément de moi dans un tel sujet ? Vers quel genre de plan dois-je m'orienter ? Par avance merci.

Par **Celladhon**, le **19/10/2011** à **18:20**

Bonsoir,

Mais quel genre de chargé de TD est assez idiot pour vous donner ce genre de sujet. Je suis parfois affligé en voyant les sujets que l'on offre aux premières années. C'est tout simplement du n'importe quoi.

Je comprends votre désarroi face à ce sujet. Je ne sais pas si ça peut vous aider, mais vous devez d'abord définir ce qu'est une constitution.

Brûlons la constitution sous-entend à mon sens que la constitution est sous forme écrite. Peut-on brûler une constitution coutumière? L'expression perd de son sens.

"Brûlons la constitution" est un symbole révolutionnaire considérant que la constitution n'est qu'une lettre et qu'elle n'a pas de valeur en soi. Cette constitution serait liberticide car conditionnant les modes d'exercice de l'expression du peuple. Brûlons la Constitution correspondrait à une libération.

En somme la Constitution n'est elle qu'un texte symbolique emprisonnant la souveraineté du peuple ou la Constitution est ce qui donne la souveraineté au peuple, puisque tout gouvernement qui ne dispose pas de constitution ne peut être démocratique.

"Brûlons la Constitution" peut donc être perçu comme tyrannique.

Reste à savoir si certaines normes inscrites dans la Constitution ont une valeur supérieure à la Constitution elle-même que même la destruction d'une Constitution ne pourrait altérer. L'article 89 de la Constitution énonce par exemple que la forme républicaine de notre Etat français ne peut être remise en cause par une réforme constitutionnelle. La Constitution allemande interdit au Congrès de modifier les droits et libertés fondamentales inscrites dans la Constitution.

Ces normes échappent-elles à la souveraineté nationale ou ce qui est écrit dans la lettre

constitutionnelle n'a pas plus de valeurs que le reste?

Voilà, ce sont des pistes assez personnelles. Après, je pense que dans ce genre de sujet, le chargé de TD est un idiot qui ne voulait pas se casser la tête à corriger des copies de droit. Sujet fourre-tout, réponse fourre-tout.

Bon courage.

Par **titoom**, le **19/10/2011** à **18:28**

Totalement d'accord avec Celladhon concernant la débilite du professeur de Td.

Concernant la dissertation, faire allusion à une société sans Constitution telle que la société anarchique pourrait être une idée [smile3].

Je te souhaite bien du courage en tout cas [smile3]

Ps: tu es de l'UVSQ ?

Par **alex83**, le **19/10/2011** à **18:35**

Bonjour,

Assez d'accord d'autant qu'après recherche, ce n'est pas une citation historique a priori... (?).

Donc sujet sans intérêt...

Les pistes proposées sont intéressantes.

Sinon, moi ça me fait penser au clivage doctrinal (et sans intérêt réel) : jus-naturalisme / jus-positivisme.

Par **Ritchie**, le **19/10/2011** à **18:47**

Pas historique du tout puisqu'en effet celle-çi est signée de mon chargé de TD. Merci pour vos pistes je vais essayé d'en tirer un plan désormais mais je vous avoue que j'ai du mal à trouver mes parties maintenant. Mon avis quant à mon chargé de TD était donc vrai, me voilà rassuré.

ps : Je suis effectivement de l'uvsq, j'imagine que toi aussi ?

Par **titoom**, le **19/10/2011** à **19:05**

Oui en P1, tu dois être de P2 non car je connais personne qui a eu ce sujet de disserte ?

Par **bulle**, le 19/10/2011 à 20:55

[citation]Oui en P1, tu dois être de P2 non car je connais personne qui a eu ce sujet de disserte ?[/citation]

Veillez surveiller votre langage, on n'est pas en médecine ici [smile3]

Par **Camille**, le 20/10/2011 à 09:14

Bonjour,

Je suppose que le prof a voulu utiliser une "formule-choc", bien dans l'air du temps, pour proposer de critiquer la constitution.

Reste à savoir s'il s'agit de critiquer la seule Constitution française, ou de critiquer le principe même d'une constitution, vu qu'il n'y a pas qu'en France qu'on en trouve...

Je rappelle à ce sujet que certains pays n'ont pas de constitution écrite.

Je rappelle également que certains pays se sont dotés d'une constitution dont certains articles sont jugés contraires aux droits de l'homme.

Au vu des commentaires ci-dessus, peut-être intituler son devoir "**Indignez-vous !!!**" ? [smile3]

Par **Camille**, le 21/10/2011 à 08:24

Bonjour,

A titre perso, je n'ai rien dit (mais n'en pense pas moins...)

Je trouve que c'est un peu dur, présenté sous cette forme, pour des L1 qui, en plus, débutent l'année.

Avec un éventuel effet pervers qui pourrait laisser penser à des étudiants "débutants" qu'en droit, on aurait la possibilité d'écrire tout et n'importe quoi. Pourquoi pas "Lynchons le Président de la République !" (en voulant parler de la fonction, bien sûr) ? Surtout dans le contexte actuel...

Pour moi, c'est le genre de sujet, surtout vu l'intitulé provocateur, qu'on pourrait/devrait proposer plus tard, bien plus tard. Une fois que les étudiants ont déjà un certain recul sur les notions de droit général et la manière de les traiter.

Par **Ritchie**, le 21/10/2011 à 11:13

Entièrement d'accord. En tous les cas il m'est encore impossible de dire s'il s'agissait de critiquer la constitution française seule ou le principe de constitution en lui même. J'attends une correction. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'en effet, nous étions plus d'un dans

mon groupe de TD à être perturbé par ce sujet. Je vous remercie une nouvelle fois de votre aide.

Par **Yn**, le **21/10/2011** à **15:30**

Les critiques de ce sujet ont raison : ce n'est pas un sujet adapté à des L1. Après deux mois de droit à tout casser, personne n'a eu le temps d'acquérir la méthodologie de la dissertation, de cerner le raisonnement juridique, etc.

Réussir cela avec des inutilités simples n'est pas toujours facile alors si les sujets sont en plus ambigus... Je ne vois pas réellement l'intérêt pédagogique.

Par **Camille**, le **21/10/2011** à **16:07**

Bonjour,

Ce qui me paraît inquiétant, c'est que, rien qu'à lire les récents messages du forum, ce n'est pas la première fois qu'on le constate et que certains chargés de TD ont l'air de penser qu'ils s'adressent à des "vieux routards" des études de droit.

Alors, sans forcément tomber dans des sujets "bateaux au ras des pâquerettes", les sujets de L1, et de début de L1 a fortiori, devraient être plus simples. Sauf à vouloir les dégoûter...

Je propose un nouveau sujet... "Lynchons les chargés de TD dans le Grand Amphi" ?
[smile36]